



à CIAH 31, C/O GIHP Midi-Pyrénées,
10 Rue Jean Gilles – Local n° 902
31100 TOULOUSE
ciah31@handi-social.fr

Sandra Torremocha
storrem2@yahoo.fr
tel : 06 84 24 66 68

Toulouse le 19 mai 2012

A l'attention de
Jean BOUILLAUD, Catherine COUSERGUE Odile MAURIN

Nous avons bien reçu votre questionnaire relatif à la politique du handicap. Et c'est au nom de mes camarades candidats dans les 10 circonscriptions de la haute Garonne que j'y répondrais. Aucun de nous ne sera élu à l'occasion de ces élections législatives, et nos réponses à vos questions représentent notre opinion et pas "notre engagement de futur élu". Cela dit, nous vous assurons de toute notre solidarité dans les combats que vous menez, ainsi que sur les quatre problèmes que vous nous soumettez. Nous répondons bien évidemment positivement à ces quatre questions... avec quelques commentaires.

Question 1 : Vous engagez-vous à refuser tout report de l'échéance de 2015 et toute tentative de dérogations au principe d'accessibilité universelle ?

Le bilan d'étape réalisé en 2010 pour la mise en conformité des bâtiments publics montrait que seulement 15 % étaient aux normes. Les moyens d'application de cette loi ne sont pas donnés ce qui la rend en bonne partie inefficace. Il faut donc un budget nécessaire à sa réalisation pour tout le secteur public.

Question 2 : Vous engagez-vous à demander en urgence l'examen et la publication des décrets d'application, d'une part de l'article 13 de la loi de 2005 afin de permettre la prise en charge des plus de 60 ans, et d'autre part de ceux concernant la prise en charge des activités ménagères et de l'aide à la parentalité dans le cadre de la PCH ?

Si on se réfère aux critères d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), 1,2 million de personnes âgées sont aujourd'hui « dépendantes ».

Le « coût » ou « le poids » de la dépendance s'élève aujourd'hui à 21 milliards par an. Les deux tiers des sommes consacrées à la dépendance (13,45 milliards d'euros) sont assurés par la Sécurité sociale, essentiellement par sa branche maladie pour les soins prodigués aux personnes âgées dans les hôpitaux, les cabinets médicaux et les établissements spécialisés.

Après la Sécurité sociale, en ordre d'importance des engagements, ce sont les départements qui assurent le financement de la dépendance, puisque ce sont eux qui versent l'APA. Là encore, ce sont les salariés qui sont mis à contribution, ne serait-ce que parce que l'APA est en partie financée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dont une partie des recettes provient de la journée dite de solidarité, journée de travail gratuit imposée aux salariés après les quinze mille morts de la canicule de 2003 et qui rapporte deux milliards d'euros chaque année. Et puis, le financement de la dépendance, c'est aussi la CSG, encore une cotisation prélevée, pour la plus grande partie, sur les salaires ou les retraites.

L'État a saucissonné les structures de remboursement avec les lois de décentralisation. Il s'est défaussé de ses responsabilités, transférant la note à payer aux départements, créant des vides réglementaires au sujet des attributions des différentes structures.

Il faut mettre un coup d'arrêt au désengagement financier de l'État et mettre en place un véritable service public national de la dépendance. La richesse de la société augmente sans cesse, mais elle est concentrée à un pôle minoritaire pour qui la vie n'a jamais été aussi florissante. Nous proposons donc de consacrer ne serait-ce qu'une partie de cette richesse à améliorer les conditions de vie des personnes dépendantes.

Question 3 :

Prenez-vous l'engagement dès votre élection d'intervenir pour reprendre et faire aboutir :

- **3.1 : La réflexion pour l'établissement d'un référentiel de formation des AVS portant rapidement définition et reconnaissance du métier « d'accompagnant de vie scolaire et sociale », et la modélisation des expériences réussies afin de créer, dans chaque département, un service «**

d'accompagnement scolaire, social et professionnel », garantissant une réponse de qualité aux besoins d'accompagnement des jeunes handicapés, tels que reconnus et validés par les MDPH ;

- *3.2 : Les travaux du groupe interministériel et interassociatif sur le réemploi, au terme de leur contrat, des AVS actuellement en poste, afin d'éviter l'hémorragie actuelle des compétences : des associations, comme la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (FG-PEP2), affirmant leur engagement à rechercher, en complémentarité avec l'État, la pérennisation de ces salariés (statut, emploi, formation, évolution, suivi) au moyen de la mise en place de services départementaux.*

Nous approuvons vos revendications pour les AVS. La loi de 2005 fait obligation aux écoles d'inscrire les enfants handicapés. Si leur nombre a augmenté de 60 % depuis 2004, 12 000 d'entre eux n'ont toujours pas trouvé de solution et de nombreux enfants n'ont que quelques heures de cours par semaine. En effet, faute de moyens de transport, de bâtiments accessibles et du manque d'auxiliaires de vie scolaire (AVS-) ils ne peuvent pas être accueillis.

Les associations de parents dénoncent les restrictions budgétaires, les emplois précaires, les suppressions de postes et réclame la création de 15 000 places en Établissements et services adaptés. L'urgence c'est donc d'embaucher du personnel à l'éducation nationale, en particulier des auxiliaires de vie scolaire.

Question 4 : Soutiendrez-vous devant toutes les instances compétentes et en toutes circonstances, ce projet d'extension à tout le département et à tous les types de handicap du service de transport adapté dès le nouvel appel d'offres en cours ?

Oui !

En complément je vous communique notre opinion sur trois autres sujets concernant la situation des handicapés : emploi, ressources et formation.

En matière d'**emploi**, sur les 900 000 handicapés capables de travailler près d'un sur cinq est au chômage (19,3 % en juin 2011), soit le double de la moyenne nationale. Le taux des chômeurs de longue durée, qui était de 33 % pour l'ensemble des chômeurs fin 2009, grimpe à 50 % pour les handicapés !

Une loi de 1987 impose d'embaucher au moins 6 % de salariés handicapés dans les entreprises de plus de vingt salariés. Mais cela n'est respecté ni dans le secteur public (4 % de handicapés), ni dans le privé (2,4 %). Les patrons préfèrent payer les pénalités prévues par la loi, plutôt que d'accueillir des travailleurs pour lesquels il faut aménager des bureaux, des postes de travail ou encore des moyens d'accès dans l'entreprise. Il faut donc de véritables moyens de contrainte pour obliger à l'application de cette loi.

Pour ce qui est des **ressources** des handicapés, la situation est scandaleuse : 1,3 million de handicapés survivent avec le minimum invalidité ou une allocation adulte handicapé (AAH). 800 000 touchent cette AAH qui se monte à 776,59 euros depuis le 1er avril. Les associations de handicapés demandent un « revenu minimum d'existence » d'un montant égal à un smic brut. Nous soutenons leur demande. Nous ajoutons qu'il faut appliquer l'échelle mobile des salaires à ce revenu de substitution de façon à ce qu'il augmente automatiquement en fonction de la hausse des prix.

Le désengagement de l'Etat en matière de **formation des handicapés** doit cesser. Sous couvert de décentralisation, l'Etat s'est peu à peu désengagé, transférant le financement au département et aux régions laissant le soin aux directeurs des centres de trouver eux-mêmes des financements.

En 2009, le gouvernement a diminué de 6 % les dépenses de l'État consacrées à la formation des chômeurs. En 2010 et 2011, le gouvernement a encore baissé de 300 millions d'euros sa participation à cette action. Alors, oui, nous soutenons les revendications du service de formation des travailleurs handicapés qui doit pouvoir fonctionner.

Concernant les Etablissements de Services d'Aide par le Travail (ESAT), nous considérons qu'il ne devrait pas y avoir de différence entre travailleurs sous prétexte que certains sont handicapés et travaillent en ESAT. Le droit du travail devrait être le même pour tous.

Nous nous battons pour une société organisée pour le bien-être de ses membres et non pour le profit, une société qui mette les richesses en commun afin que chacun puisse subvenir à ses besoins, se déplacer et communiquer, et être en situation d'avoir une vie sociale, affective et intellectuelle la plus riche possible quelles que soient ses capacités, ou ses handicaps.

C'est loin d'être le cas aujourd'hui car au lieu d'accroître les aides qui permettraient d'aider ceux qui souffrent d'un handicap, l'État diminue de plus en plus les fonds publics et en particulier ceux consacrés à la santé.

Nous pensons que tous les besoins nécessaires à la compensation de la perte d'autonomie – qu'elle soit liée à un handicap ou au vieillissement – devraient être pris en charge par la collectivité. De la même façon qu'elle prend bien en charge aujourd'hui les actes qui permettent à l'organisme humain de mieux fonctionner - prothèses, transplantations d'organes, lourdes chirurgies réparatrices... - la collectivité devrait aussi prendre en charge toutes les aides externes qui sont indispensables aux être humains pour continuer de vivre dignement : que ces aides soient matérielles (fauteuils, appareils, installations ergonomiques...) ou humaines.

Ce qu'il faut c'est un véritable service public d'accompagnement et d'aide à l'autonomie et que l'Etat arrête de se défaire des intérêts de la collectivité. Il a mis des centaines de milliards à la disposition des financiers responsables de la débâcle économique et maintenant il récupère cet argent sur tout ce qui est utile à la majorité de la population.

En vous assurant de notre solidarité, recevez mes salutations militantes.

Pour les 10 candidats de Lutte Ouvrière en Haute Garonne

Sandra Torremocha

Candidat de Lutte Ouvrière en Haute-Garonne

1^{ère} circonscription / Jean Pierre Sertillange instituteur

2^{ème} circonscription / Michel Laserge technicien en électronique

3^{ème} circonscription / Sandra Torremocha enseignante

4^{ème} circonscription / Patrick Marcireau postier centre financier

5^{ème} circonscription / Vincent Combes mécanicien monteur aéronautique

6^{ème} circonscription / Michèle Puel technicienne aéronautique

7^{ème} circonscription / Anne Marie Laffrentie monteuse câbleuse retraitée

8^{ème} circonscription / Martine Guiraud technicienne de laboratoire

9^{ème} circonscription / Henri Martin instituteur

10^{ème} circonscription / Antoine Missier enseignant